

# Séance du 14 octobre 2021

<u>Présentation de la fiscalité unique par M. BONE Daniel, Président de la Communauté de Communes « Cœur de France »</u>

M. BONE a remis à chaque conseiller un document sur la fiscalité additionnelle et fiscalité professionnelle unique.

# Modification des statuts de Cœur de France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote à 11 voix pour la modification des statuts de Cœur de France mis à jour.

## Instauration du droit de préemption urbain et délégation aux communes membres

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire a voté (11 voix pour) :

**APPROUVE** l'institution du Droit de Préemption Urbain dans l'ensemble des secteurs suivants, tels que définis dans le dossier du PLUi-H approuvé et présentés dans le plan annexé à la présente délibération :

- zones urbaines (U)
- zones à urbaniser (1AU)

**DÉLÈGUE** aux communes membres l'exercice du Droit de Préemption Urbain en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal.

## Mise en place du régime indemnitaire pour les grades d'adjoints techniques territoriaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite mettre en en place un régime indemnitaire pour le grade d'adjoint technique territorial et revoir celui pour le grade d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et fixe :

- le montant de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) pour les grades d'adjoint technique territorial et d'adjoint administratif.
- le montant du CIA (complément indemnitaire annuel) pour les grades d'adjoint technique territorial et d'adjoint administratif.

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion se réunira en commission le 29 novembre 2021 pour avis.

## Choix de la protection incendie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu l'entreprise Protection Maintenance Incendie pour la vérification annuelle du parc des extincteurs de la commune et la vérification des blocs éclairage et sécurité de la salle des fêtes.

#### Adhésion à la fondation du patrimoine (rénovation de la toiture de l'église)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite adhérer à la fondation du patrimoine, le coût de la cotisation s'élève à 55 € et autorise M. Le Maire à signer les documents correspondants.

Un concert sera organisé dans l'église de Bouzais le 19 décembre prochain afin de récolter des dons qui serviront à financer les travaux de rénovation de la toiture de l'église.

M. le Maire donne la lecture du texte présentant l'historique de l'église de Bouzais.

Devis pour broyage de haies et fossés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Maurice GEORGES concernant le broyage des haies, fossés et contre fossés.

# Devis pour la migration des logiciels

Afin de passer la comptabilité à la M57, la migration des logiciels est nécessaire et pour ce faire, une proposition de JVS Mairistem a été reçue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et opte pour la M 57 abrégée. Cette dépense d'investissement sera prévue lors du vote du budget primitif 2022.

# Création d'une régie de recettes pour les festivités

Afin d'encaisser les dons pour la restauration de la toiture de l'église, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer une régie de recettes et autorise M. le Maire à prendre les arrêtés correspondants.

## Questions diverses:

# Devis de cordage pour le cadre à grimper

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Loisirs Aménagements concernant le remplacement du cordage du cadre à grimper installé sur l'aire de jeux près de la Mairie.

# Entretien de la chaudière de la mairie

Une photographie a été remise à l'ensemble des conseillers municipaux faisant apparaître l'état de la chaudière de la mairie suite à l'intervention de l'entreprise Laville. Un mail accompagné de la photo lui sera envoyé lui demandant de bien vouloir faire le nécessaire pour la remise en état.

# Cuves au gîte

L'entreprise Tabourdeau procédera prochainement à la liaison des deux cuves au gîte.

## Arrivée de la fibre

Il est prévu l'arrivée de la fibre sur la commune au plus tôt le 31 décembre 2021 voir au 31 janvier 2022.

## Rendez-vous pour l'avis de la commission de sécurité

M. le Maire a rendez-vous le jeudi 21 octobre 2021 à 9h30 à la Sous-Préfecture pour le dossier de la salle des fêtes, la commission de sécurité va rendre son avis.